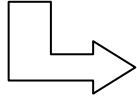
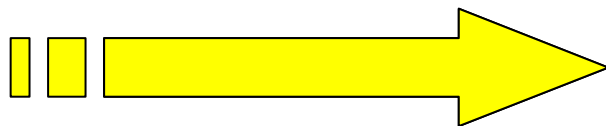


Avant de commencer les stages pédagogiques, vous devez être titulaire :



- du permis côtier
- de l'Attestation de Formation de Prévention aux Premiers Secours (AFPS / PSC1)
- de la licence club FFvoile de l'année en cours
- du Niveau 5 de la FFV théorique et pratique
- de l'Attestation de natation 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long.
- d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile

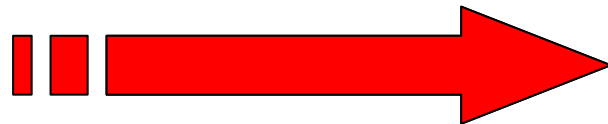
*Trois domaines abordés : Sécurité, Animation & Enseignement. Il faudra dans le cadre des stages certifier six unités de compétences capitalisables (UCC).*



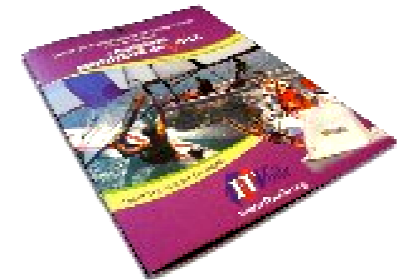
- UCC1 : Sécuriser le contexte de la pratique
- UCC2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives



- UCC3 : Permettre un temps de pratique maximal
- UCC4 : Entretenir l'engagement des pratiquants.



- UCC5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants.
- UCC6 : Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants.



Niveau 5	UCC1-UCC2-UCC3	UCC4	UCC5	UCC6
Samedis de Sept à juin ou du 24 Oct. au 28 Oct. 2011 ou du 29 Oct. au 02 Nov. 2012	du 16 au 20 Avril 2012 ou du 29 Oct. au 2 Nov. 2012	du 23 au 27 Avril 2012 ou du 02 et Au 06 Juillet 2012	du 09 au 13 juillet 2012 ou du 30 Juillet au 3 Aout 2012	du 16 Juillet au 20 Juillet 2012 ou du 06 Aout au 11 Aout 2012
<b>230€</b> (5 jours)	<b>205€</b> (40h sur 5 jours)	<b>205€</b> (40h sur 5 jours)	<b>80€</b> (40h sur 5 jours)	<b>80€</b> (40h sur 5 jours)